

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 27 février 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 14 - Pouvoirs : 03 Date de Convocation : 22/02/2023</p>

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme CHALONY Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, M. OCTEAU Stéphane et Mme TOBI Karine.

Absents excusés : Mme MORICE Élodie, M. RENOULEAUD Bruno et M. VIOLLET Geoffroy qui ont donné pouvoir respectivement à Mme BILLAUD Vanessa, M. SERVENT François et M. ANGER Gérard.

Secrétaire de séance : M. ANGER Gérard.

M. Laurent GIRAUD, Secrétaire Général, assiste à la séance, sur prescription de monsieur le maire, conformément à l'article L. 2541-7 du code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 ne soulevant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

1. CRÉATION D'UN PARCOURS SPORTIF MULTIACTIVITÉS POUR ENFANTS

▪ Demande d'aide financière du Département au titre de la Politique Sportive - Programme 2023

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de poursuivre l'équipement de la commune en installations sportives aux normes pour assurer la protection des usagers. Le projet consiste en :

- la création d'un parcours sportif multiactivités en bois, d'une capacité de 30 enfants dont l'âge est compris entre 3 à 12 ans, de dimension 42 x 6 m et comprenant les activités suivantes : poutre mobile bois - échasses - pas de géant entre chaque module - pont de la jungle - corde d'équilibre - tunnel bois - pont amazone - traversée infernale

Cette opération s'inscrit dans une démarche de soutien à la revitalisation et au dynamisme du centre bourg afin de favoriser l'attractivité et la valorisation de la commune.

Au stade actuel du projet, le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 10 118,00 € ht.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du Département au titre de la Politique Sportive, dans la catégorie des zones d'activités physiques et sportives, pour l'exercice 2023, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Travaux	10 118,00 €	Subventions	2 023,60 €
Parcours sportif	9 022,00 €	Département (Politique Sportive 20 %)	2 023,60 €
Jeu "La Bascule"	1 096,00 €		
		Autofinancement ht	8 094,40 €
TOTAL HT DES DEPENSES	10 118,00 €	TOTAL HT DES RECETTES	10 118,00 €

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_02_01

- **Demande de subvention de l'Agence nationale du Sport au titre du programme "5000 équipements sportifs d'ici 2024"**

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Plan "5000 terrains de sport " vise à accompagner le développement de 5 000 équipements sportifs de proximité d'ici 2024. Ce programme comprend un volet national pour les projets multiples (plusieurs équipements), voire multi-territoriaux (concernant plusieurs régions ou territoires ultramarins) et un volet territorial géré par les Préfets de région (en tant que délégués territoriaux de l'Agence) pour des projets individuels ou multiples (plusieurs équipements) ne concernant qu'une seule région ou un seul territoire ultramarin, portés par toute collectivité ou association à vocation sportive.

Le seuil minimal de demande de subvention : 10 000 € avec un taux subventionnable compris entre 50 et 80 % maximum du montant du projet.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_02_02

2. AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DU BOURG

- **Demande d'aide financière du Département au titre du fonds de revitalisation - Programme 2023**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'aménagement des espaces verts du centre bourg qui aura pour effet l'embellissement de la commune. Le projet consiste en :

- la plantation d'espèces végétales variées en différents lieux du bourg.

Cette opération s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité environnementale du cadre de vie des habitants de Nieulle-sur-Seudre afin de favoriser l'attractivité et la valorisation de la commune.

Au stade actuel du projet, le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 5 546,39 € ht.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du Département au titre du fonds de revitalisation, dans la catégorie aménagement des espaces verts, pour l'exercice 2023, selon le plan de financement suivant :

<u>DEPENSES PREVISIONNELLES</u>		<u>RECETTES PREVISIONNELLES</u>	
Travaux	5 546,39 €	Subventions	1 386,60 €
Pépinière "Ferme de Magné"	5 546,39 €	Département (Fonds de revitalisation - 25 %)	1 386,60 €
		Autofinancement ht	4 159,79 €
TOTAL HT DES DEPENSES	5 546,39 €	TOTAL HT DES RECETTES	5 546,39 €

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_02_03

3. INVESTISSEMENTS 2023

- **Présentation des projets 2023 à réaliser à court terme**
- WC extérieurs
- Tables et bancs pour festivités

4. BUDGET ANNEXE "SALON DE COIFFURE"

- **Remboursement total par anticipation de l'emprunt de 30 000 € souscrit en 2014**

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'un prêt de 30 000 € au taux fixe de 2,49 % a été souscrit en 2014 auprès du Crédit Agricole pour parfaire le financement du local commercial du salon de coiffure, pour une durée de 120 mois (10 ans), avec une périodicité mensuelle de remboursement.

L'encours de la dette concernant cet emprunt s'élève au 31/01/2023 à 6 346,48 €.

Les ressources financières du budget annexe permettent au cours de l'exercice 2023 un remboursement total anticipé,

M. le Maire invite l'Assemblée Municipale à se prononcer sur ce dossier.

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_02_04

5. FESTIVITÉS – REMONTÉE DE LA SEUDRE 2023

- **Signature d'une convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres et la Commune de Nieulle-sur-Seudre pour l'organisation d'un marché fermier le samedi 16 septembre 2023**

En tant qu'EPCI, la CARA exerce, à l'échelle de son territoire, la compétence en matière de développement économique, dont celui du tissu agricole. Dans le cadre de cet exercice, elle accompagne la structuration de circuits courts de proximité. Ses actions visent d'une part à stimuler la demande et les débouchés commerciaux pour ces produits locaux de qualité, et d'autre part à accompagner les producteurs locaux dans le développement de leur offre.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté de communes du Bassin de Marennes, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la commune de Nieulle-sur-Seudre et les associations locales concernées organisent un marché fermier dans le cadre de la "Remontée de la Seudre". Cette manifestation est complétée par l'organisation d'un repas à base des produits proposés par les producteurs présents. Le marché et repas fermier auront lieu le samedi 16 septembre 2023 de 10h à 19h dans le square de la commune de Nieulle-sur-Seudre (17600).

Dans ce contexte, il convient de signer une convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres et la Commune de Nieulle-sur-Seudre

Vote du Conseil Municipal :

Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 00 - Abstention : 00

Délibération n° D23_02_05

6. QUESTIONS DIVERSES

- Repas des Aînés, le dimanche 05 mars
- Réunion publique des travaux d'aménagement de la Rue de la Corderie, le lundi 06 mars
- Positionnement du Conseil sur l'organisation d'un feu d'artifice en 2023

7. TOUR DE TABLE

Comme à la fin de chaque séance, M. le Maire fait le tour de table pour permettre à chacun de s'exprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,
François SERVENT.



Le Secrétaire de séance,
Gérard ANGER.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Gérard ANGER', written over a faint, illegible printed name. The signature is written in a cursive style.